

LE CENDREDEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 7 novembre 2024.

Date et heure de la séance : 13 novembre 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 10

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET-CARDOSO - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à M. Sébastien MORIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Jean-François RAZAVET - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Pierre MESURE procuration à Mme Sylvie PARIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - Mme Karine VALLUY procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sabrina LARRIEU.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PARIS.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 24/11/13/008

OBJET : Projet de construction d'une salle polyvalente et de salles associatives - études géothermiques : demande de subventions Fonds ADEME.

Le projet de construction d'une salle polyvalente et de salles associatives est désormais lancé depuis plusieurs mois. Le conseil municipal du 29 mai 2024 a désigné le cabinet «*Boris BOUCHET Architectes*» comme mandataire de cette opération.

Le programmiste a évalué l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 4 900 000 € HT.

La phase « esquisse » a permis de finaliser les premiers plans présentés qui avaient été présentés en phase concours.

Ainsi, les premières réunions techniques se sont tenues de juin à septembre 2024 pour aboutir à une présentation lors d'un bureau municipal du 2 octobre 2024.

Pour mémoire, les enjeux de cette opération ont été décrits dans la délibération du 14 décembre 2022 dont l'objectif premier est de moderniser les salles municipales afin de rendre ces espaces d'activités : modulables, fonctionnels et évolutifs aux services des associations et de la vie culturelle cendriouse.

L'une des notions principales de ce cahier des charges est la suivante :

- La prise en compte environnementale et de développement durable pour concevoir un bâtiment répondant aux exigences réglementaires récentes en termes de sobriété énergétique

Dans le cadre des études préalables, plusieurs diagnostics sont en cours tels que des études phytosanitaires des arbres, acoustiques, géotechniques et géothermiques.

Ainsi, l'étude géothermique servira à connaître le potentiel des sous-sols de l'espace Verger du Caire et la possibilité de chauffer la nouvelle salle polyvalente ainsi que le multi-accueil Le Verger des Diablotins.

Les fonds ADEME peuvent aider à la mise en place de la géothermie. Pour cela, chaque demandeur doit respecter un cahier des charges préétabli par l'ADEME, du début du diagnostic jusqu'à la création du système de chauffage.

La commune a lancé une mise en concurrence pour retenir une société spécialisée dans les études géothermiques dont l'estimation globale est de 42 700 € HT. Cette mission se divise en deux temps :

- le premier pour les diagnostics et les sondages à de fortes profondeurs pour une somme prévisionnelle de 29 500 € HT,
- et le second pour une mission de maîtrise d'œuvre éventuelle de conception et de suivi des travaux pour 13 200 € HT. Cette seconde étape ne sera retenue que si la géothermie s'avère réellement possible.

Les fonds ADEME pourraient donc subventionner 70 % de la première mission (étude de faisabilité et forage test) soit environ 20 650 €.

Pour la seconde mission correspondant aux investissements (y compris la maîtrise d'œuvre), ils sont également subventionnables sur la base d'un forfait de 1000 €/MWh extrait du sol pour la géothermie sur sondes et à condition de respecter les critères d'éligibilité de l'ADEME.

Cette seconde partie de subvention sera donc potentiellement demandée à l'ADEME si la géothermie est retenue.

Le Conseil Municipal est invité à suivre l'avis favorable émis par la commission « finances » lors de sa séance du 4 novembre 2024 et à bien vouloir :

- Autoriser le Maire ou l'Adjoint aux finances à constituer et à déposer un dossier de demande de subvention auprès des financeurs potentiels dont l'ADEME pour tout ce qui concernerait les études géothermiques.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Sylvie PARIS



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le	15 NOV. 2024
Reçu en préfecture le	15 NOV. 2024
La Directrice Générale des Services,	
	
Caroline SOULIGOUX.	